



SIDUS EXPRESS

ÉDITION FÉVRIER 2015



Mot de la direction...

Mot de la direction 1

Retours évènements 2

Événements à venir 3 à 6

Connais-tu ton MIELS? 7

Entraide 8 à 9

Prévention/vieillessement 10

Vis ta VIH 11 à 15

La parole est à vous— Poésie 16

Recette du mois 17

Hébergement 18

Répertoire 19

Calendrier 20

Consultation importante des membres en février 2015

Un comité travaille actuellement sur un projet de révision des règlements généraux qui déterminent le fonctionnement démocratique du MIELS-Québec. Le mandat du comité est également de consulter les membres sur les changements qui seront proposés à l'assemblée générale de juin 2015. À l'intérieur de ce processus, il sera également question de l'avenir du Comité permanent des personnes vivant avec le VIH-sida.

Les membres sont donc invités au MIELS-Québec :

**Mercredi le 11 février à 13h30, ou
Mercredi le 18 février à 18h30**

D'où viennent ce comité et son mandat ?

- ⇒ En 2012-2013, un comité de PVVIH est mis en place pour réfléchir et faire des propositions au CA concernant le CPPVVIH qui fonctionne difficilement.
- ⇒ En mai 2013, suite au dépôt du rapport du comité, le CA adopte des changements aux règlements généraux touchant le CPPVVIH. Le CA en informe l'AGA qui ne peut adopter ces changements à cause du délai mais surtout, parce que le CA souhaite une année d'essai pour mettre en application les recommandations du comité formé de 5 PVVIH.
- ⇒ En juillet 8 juillet 2013, le CA met sur pied un comité de révision des règlements généraux, profitant de l'obligation de faire une mise à jour suite aux changements liés au CPPVVIH.
- ⇒ À l'AGA de juin 2014, les membres rejettent les modifications et adoptent une proposition afin que le CA mandate un nouveau comité pour revoir les règlements généraux et procède à des consultations des membres avant de demander à l'assemblée générale d'adopter des modifications.

Le comité, formé de Jeannine Vassil, Roland Nadeau, Guy Gagnon et Thérèse Richer, travaille sur les modifications et les consultations depuis septembre 2014. Nous espérons donc vous voir en grand nombre lors de ces consultations. C'est l'occasion de poser des questions, d'échanger des idées, de donner son opinions bref, de participer à la vie démocratique.

Vous avez des questions sur le sujet ? N'hésitez pas à vous adresser à l'un des membres du comité et au plaisir de vous voir aux consultations de février 2015.

Thérèse

RETOUR ÉVÈNEMENT



Fondation
Les P'tits Lutins

Merci à la Fondation Les P'tits Lutins qui nous ont remis de magnifiques cadeaux. Cela a permis à tous les membres de repartir avec un petit présent.



BRUNCH DE NOËL DES MEMBRES

Le 29 décembre dernier avait lieu le brunch de Noël des membres. Près de 40 personnes ont participé à cet évènement. Musique, sourires et gourmandise étaient au rendez-vous.

Un petit mot pour dire un gros merci à Monsieur Donald Carreau, président et bénévole responsable de l'activité.

Un grand merci aussi aux autres personnes qui ont donné un bon coup de main pour le bon déroulement de l'activité.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions, n'hésitez pas à contacter Édénia à la vie communautaire au poste 111.

On se dit à la prochaine édition en décembre 2015.

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Grande activité d'hiver: Céramic Café

Nous vous invitons à venir peindre une pièce de céramique dans une ambiance chaleureuse. Nous vous offrons une pièce de céramique jusqu'à concurrence de 10\$ ainsi qu'un breuvage.

Quand: Mardi le 10 février

Heure: 18h30 à 21h30

Durée: 3 heures

Où: Au studio situé au 435 St-Joseph Est

Date limite d'inscription: Vendredi le 6 février 2015.



*Inscription dans le cartable rouge des activités
ou auprès de Édénia à la vie communautaire
au poste 111.*



Bienvenue à tous et à toutes !

******Activité réservée aux membres donc les d'invités ne sont pas permis. *******

ÉVÉNEMENTS À VENIR

GRANDE CONFERENCE

RAPPEL

“Lumière sur la recherche fondamentale VIH-SIDA dans la région de Québec”

Conférencier invité:

Jean-François Bolduc,
M.Sc. Doctorant en Microbiologie-
Immunologie à la Faculté de Médecine
de l'Université Laval.



Depuis plus de deux décennies, plusieurs chercheurs fundamentalistes de la région de Québec et leur équipe étudient les interactions complexes entre le virus d'immunodéficience humaine (VIH-1) et son hôte afin de mettre au point des thérapies efficaces traitant l'infection. Au cours de cette présentation, nous survolerons les différents projets de recherche développés par ces équipes d'experts et nous entrerons virtuellement au cœur du tout nouveau laboratoire de niveau de confinement 3 situé au Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL) où nous verrons comment cette recherche est concrètement réalisée.

La conférence aura lieu le mardi 17 février 2015 au Centre Édouard-Lavergne. Le souper sera servi sur place vers 17h. Pour inscription, inscrire votre nom dans le cartable rouge des activités ou communiquez avec Édénia à la vie communautaire au poste 111 avant le 13 février.

ÉVÉNEMENTS À VENIR



MOUVEMENT D'INFORMATION
ET D'ENTRAIDE DANS LA LUTTE
CONTRE LE VIH-SIDA À QUÉBEC

JEAN-FRANÇOIS BOLDOC PHOTOGRAPHIE

PROJET DE PHOTOGRAPHIE

Description du projet de photographie :

En tant que chercheur microbiologiste et photographe principal de ce projet, Jean-François Bolduc a voulu unir son intérêt pour le VIH/SIDA et le portrait photographique en mettant sur pied une série de portraits où il expose le fait qu'une personne séropositive n'est en aucun point différente des autres et qu'elle peut, malgré l'infection, avoir une vie sociale active. Pour ce faire, il photographie la personne vivant avec le VIH en compagnie d'une personne séronégative qui lui est proche (un ami, un conjoint, un membre de la famille) alors qu'elles pratiquent une activité qui les unit. L'interaction entre les deux personnes témoigne de cette vie sociale active et le fait de ne pas divulguer au grand public laquelle des personnes photographiées est séropositive démontre que l'infection au VIH-1 ne mène pas à la marginalité. Au terme de ce projet, Jean-François Bolduc, en collaboration avec l'équipe du MIELS-Québec, organisera une exposition itinérante où les œuvres seront présentées à l'échelle nationale/internationale dans des lieux stratégiques afin qu'un maximum de personnes soit sensibilisé par le sujet. En marge de cette exposition, la vente de produits dérivés et une vente aux enchères silencieuse des œuvres originales seront faites afin de financer les différents projets du MIELS-Québec.

Déroulement du projet de photographie :

- Une première rencontre avec Jean-François Bolduc et les 2 personnes désirant participer au projet sera organisée afin de discuter de leurs intérêts communs, planifier la séance de photographie, signer le contrat d'autorisation et répondre aux interrogations.
- La séance de photographie proprement dite se tiendra lors d'une deuxième rencontre à l'endroit et à l'heure établis lors de la première rencontre.
- Les personnes ayant participé au projet seront invitées au vernissage se tenant le 1er décembre 2015 dans le cadre de la journée internationale de la lutte contre le SIDA.

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Les risques associés à la participation à un tel projet de photographie :

- Identification par son entourage : Sa famille, ses voisins, son employeur, son propriétaire, etc.
- Jugement et rejet par des personnes proches : Certains membres de sa famille, enfants, amis, etc.
- S'exposer à la colère ou aux poursuites criminelles d'ex-partenaires.
- Se sentir incompris.
- Bris de confidentialité.

Les avantages associés à la participation à un tel projet de photographie :

- Rassurer et renseigner.
- Engendrer d'autres témoignages.
- Changer les mentalités des gens, les toucher et alimenter leur réflexion.
- Intéresser le public et susciter son ouverture d'esprit.
- Obtenir la reconnaissance de ses proches.
- Augmenter la solidarité entre les personnes vivant avec le VIH.
- Transmettre l'espoir aux autres personnes vivant avec le VIH.
- Sensibiliser la population aux diverses réalités des personnes vivant avec le VIH.
- Montrer une image positive.
- Contribuer socialement : participer à un projet social.
- Briser et réduire les stéréotypes.
- Obtenir le soutien de la collectivité.

Vous êtes intéressé à participer à ce projet de photographie? N'hésitez pas à contacter :

Jean-François Bolduc, photographe : www.jfbolduc.com (site internet)
: bolduc_jf@hotmail.com (courriel)

CONNAIS-TU TON MIELS?

Connais-tu ta... Directrice générale

Le rôle de la direction générale dans l'organisme consiste essentiellement à s'assurer que toutes les composantes de l'organisme s'arriment et fonctionnent ensemble pour la réalisation de la mission, dans l'esprit et les valeurs qui ont construit le MIELS-Québec au fil des ans.

La direction générale reçoit son mandat du conseil d'administration :

- ♦ Assurer la mise en œuvre des décisions prises par le conseil d'administration et l'assemblée générale annuelle;
- ♦ Assumer les responsabilités et assurer l'exécution de toutes les tâches relatives à la gestion du Mouvement;
- ♦ Adresser annuellement au conseil d'administration un rapport couvrant les activités du Mouvement;
- ♦ Participer aux réunions du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale annuelle, mais sans droit de vote.

Le mandat comprend également la gestion du personnel, le respect des politiques adoptées par le conseil d'administration. C'est également la représentation de l'organisme, que ce soit auprès de partenaires régionaux ou nationaux, de bailleurs de fonds ou des médias. Cela implique de faire cheminer l'organisme à travers les différentes politiques et lois en lien avec le VIH et le fonctionnement de l'organisme.

Comme il faut de l'argent pour faire fonctionner une organisation qui offre un lieu et plusieurs programmes, il faut bien sûr veiller à obtenir un financement le plus adéquat possible et à rendre des comptes sur l'utilisation de ces fonds. Bref, j'ai de quoi occuper mes journées et souvent des portions de nuit lorsque surgissent des événements ayant un impact sur les personnes vivant avec le VIH-sida, sur la prévention, sur la qualité de vie de chacune des composantes du MIELS-Québec. C'est un mandat privilégié que je tente de remplir chaque jour, avec votre collaboration et votre soutien indispensables.

Thérèse

ENTRAIDE

Groupes de pairs

Bonjour chers **Aventuriers**,

Voici notre suggestion de sortie pour le mois de février; nous aimerions vous proposer une partie de quilles. Nous allons nous rejoindre à la salle de quilles Laval au 705 rue Kirouac (en bas de la Côte de la Pente Douce, près du MIELS) le samedi 7 février 2015 à 10h45. Nous jouerons nos trois parties entre 11h00 et 13h15. Par la suite, nous pourrions aller prendre un café ou une petite bouchée au Normandin (selon le budget restant du Gr Aventurier).



J'aimerais vous aviser que je serai en vacances durant le mois de mars 2015. Donc, je ne serai pas parmi vous pour notre traditionnel diner du mois de mars qui nous permet de faire la planification de nos sorties de l'année 2015 et le bilan de nos sorties/activités de l'an 2014. J'aimerais donc savoir s'il y a une personne intéressée parmi vous pour organiser cette rencontre. Si vous avez un intérêt, communiquez avec moi.

Je partage avec vous la pensée du mois : "La sagesse, c'est de savoir quoi faire. L'habilité c'est de savoir comment le faire.

Le succès, c'est de le faire !"

Bon plaisir dans vos activités!



ENTRAIDE

Suite: Groupes de pairs

GRUPE DE FEMMES

Ce mois-ci, nous fabriquerons du chocolat! Je vous propose de choisir entre un vendredi après-midi de février, soit le 6 ou 13 février sinon samedi le 7 février de 13h00 à 16h00 au MIELS Québec. Encore une fois, la majorité l'emportera quant au choix de la journée!

SVP confirmez votre présence ainsi que votre **préférence** au plus tard le 2 février 2015.

Marilyn poste 213 ou intpsycho@miels.org

Projets alimentaires

Horaire hiver:

La banque alimentaire aura lieu les 16-17-18-19 février entre 10h30 et 15h30.

Tarifs pour février:

Personne seule : 11\$, 30\$ bons d'achats + 25\$ en denrées

Famille: 13\$, 40\$ bons d'achats + 25\$ en denrées

*Si vous ne pouvez vous présenter,
veuillez communiquer avec Michel au poste 103.*

Banque alimentaire



Vieillissement

Avez-vous votre carte de la FADOQ ?

Fondé en 1970, le Réseau FADOQ rassemble et représente les personnes de 50+ ans dans le but de conserver et d'améliorer leur qualité de vie. Le Réseau défend et fait la promotion de leurs droits, valorise leur apport dans la société et les soutient par des programmes, services et activités.

Services du Réseau FADOQ :

- ◆ Défense des droits : Le Réseau profite de toutes les occasions pour influencer les instances décisionnelles sur les enjeux touchant la qualité de vie des aînés.
- ◆ Activités et loisirs : Par le biais de clubs affiliés, il offre une panoplie d'activités sportives, de loisirs, d'activités éducatives et culturelles. Ex : Jeux d'hiver 50+, vélo, marche, golf, tennis, mise en forme, tournoi de scrabble, cours d'informatique, coopération internationale, etc.
- ◆ Rabais et privilèges : Être membre FADOQ permet d'accéder à une multitude de rabais, d'avantages, d'exclusivités. Vous pouvez les consulter par leur site Internet ou au MIELS-Québec (Normand).
- ◆ AÎNÉ-AVISÉ : Services d'information sur les abus et les fraudes envers les aînés.
1 800-544-9058 ou aineavise@fadoq.ca
- ◆ Bottin Qualité Logi-être : Références de résidences privées pour aînés. Disponible sur le site Internet/bureaux de la FADOQ ou au MIELS-Québec (pour consultation seulement).

Devenir membre : Il suffit de se procurer une carte de membre, au coût de 30\$/12 mois ou 50\$/24 mois, en communiquant avec la FADOQ.

Pour joindre la FADOQ- régions de Québec et Chaudière-Appalaches :

Bureaux : 1098, route de l'Église, Sainte-Foy (Québec)
Tél. : 418-650-3552 ou 1 800 828-3344
Site Internet : www.fadoq-quebec.qc.ca

Et s'il y avait des avantages à vieillir, pourquoi ne pas en profiter !!!

Caroline et Normand

VIS TA VIH



Nouvelles-CATIE

Des bulletins de nouvelles concis en matière de VIH et d'hépatite C de CATIE.

L'évaluation de l'ouïe serait indiquée pour certaines personnes Séropositives

15 janvier 2015

Des chercheurs aux États-Unis ont collaboré à une étude sur les problèmes d'audition chez les personnes séronégatives et les personnes séropositives. Ils ont constaté que certaines personnes séropositives étaient plus susceptibles d'avoir de la difficulté à entendre les sons de haute fréquence (aigus) ainsi que les sons de basse fréquence (graves). Aucun lien n'a été trouvé entre la prise de médicaments anti-VIH et la baisse de l'audition. Nous parlons plus loin des implications de cette étude dans ce bulletin de Nouvelles CATIE .

Détails de l'étude

Les chercheurs ont recruté 396 adultes pour cette étude. La répartition était la suivante :

Hommes

- 117 séropositifs
- 145 séronégatifs

Femmes

- 105 séropositives
- 29 séronégatives

Les participants avaient le profil moyen suivant :

- âge : 50 ans
- durée du traitement du VIH : 17 ans
- compte de CD4+ : 577 cellules/mm³
- compte de CD8+ : 865 cellules/mm³
- charge virale en VIH : 50 copies/ml



VIS TA VIH (suite)

Les participants ont passé un examen des oreilles, ainsi que des évaluations sophistiquées de leur capacité d'entendre les sons. Le personnel de l'étude les a également interrogés au sujet de leur audition et de leurs antécédents médicaux, notamment en ce qui concerne la présence de diabète et de perturbations des taux d'hormones thyroïdiennes, car ces derniers peuvent nuire à l'ouïe. Les chercheurs ont comparé les évaluations de l'audition en fonction du sexe des participants, c'est-à-dire que les hommes séropositifs ont été comparés aux hommes séronégatifs.

Résultats

Dans l'ensemble, l'équipe de chercheurs a constaté que les personnes séropositives présentaient un certain degré de perte auditive comparativement aux personnes séronégatives ayant un profil semblable sur les plans de l'âge, du sexe, de la race et de l'exposition au bruit (sur le lieu de travail ou lors des loisirs). Spécifiquement, en ce qui concerne les fréquences aiguës, les personnes séropositives avaient tendance à avoir une « sensibilité auditive plus faible », soit un déficit de 18 % de la sensibilité auditive comparativement aux personnes séronégatives. En ce qui concerne les fréquences graves, l'acuité auditive des personnes séropositives était près de 12 % plus faible que celle des personnes séronégatives. Ces différences sont significatives du point de vue statistique, c'est-à-dire non attribuables au seul hasard.

Absence de liens

L'équipe de l'étude n'a trouvé aucun lien entre les pertes auditives et les facteurs suivants : compte de cellules CD4+ ou CD8+ charge virale en VIH antécédents de sida plusieurs années d'exposition aux médicaments anti-VIH, quel que soit le groupe.

Pourquoi le VIH?

Les études précédentes avaient généralement révélé un certain degré de perte auditive parmi les personnes séropositives. Comme les responsables de la présente étude ne comprennent pas précisément pourquoi l'infection au VIH serait associée à une baisse de l'audition, on peut s'attendre à la tenue d'autres études à l'avenir pour explorer ce lien.

À ne pas oublier : la syphilis

Les chercheurs américains n'ont pas mentionné le statut des participants par rapport à la syphilis. Or cette maladie pourrait avoir de l'importance.

VIS TA VIH (suite)

Dans un rapport antérieur, des médecins de Toronto avaient signalé au moins huit cas d'anomalies des oreilles chez des personnes séropositives, y compris des acouphènes (bourdonnement dans les oreilles), des pertes auditives et des étourdissements (rappelons que l'oreille interne aide à réguler l'équilibre). Dans tous les cas en question, les médecins ont posé un diagnostic de syphilis, voire de neurosyphilis dans la moitié des cas. Les patients ont été traités par des régimes intensifs et prolongés de pénicilline, ce qui a permis d'éliminer les acouphènes dans tous les cas. Quatre patients ont également fait état d'une amélioration de leur audition.

Points clés

1. Cette étude raisonnablement bien conçue a permis de constater des différences significatives entre l'audition des personnes séropositives et des personnes séronégatives.
2. Les participants étaient d'âge moyen, et les chercheurs ne s'attendaient pas à constater une baisse de l'audition des fréquences graves chez une telle population.
3. En théorie, une perte d'acuité auditive pourrait compromettre la capacité de certaines personnes séropositives à comprendre les mots et à communiquer efficacement. Cette théorie doit toutefois être mise à l'épreuve dans une autre étude.
4. Les personnes qui éprouvent des problèmes d'audition et/ou d'équilibre devraient se faire évaluer par un médecin.

À propos de la perte auditive

La perte auditive a de nombreuses causes possibles. Toute modification de l'audition qui nuit à la qualité de vie d'une personne ou qui l'empêche de travailler ou d'accomplir ses activités quotidiennes devrait être signalée à un médecin afin qu'elle soit évaluée. Selon la clinique Mayo, les symptômes d'une perte auditive peuvent comprendre les suivants : difficulté à suivre une conversation, particulièrement au milieu d'une foule où il y a des bruits de fond les propos des autres et les sons peuvent sembler étouffés nécessité d'augmenter le son de la télé, de la radio, du lecteur MP3 ou de tout autre dispositif audio on demande aux autres de parler plus lentement, plus clairement et plus fort difficulté à entendre les consonnes on se retire des conversations on évite certaines situations sociales à cause de la difficulté à comprendre les autres quand ils parlent Dans les cas où la perte auditive ne peut être corrigée, les médecins peuvent prescrire un appareil auditif.

—Sean R. Hosein

Source: <http://www.catie.ca/fr/nouvellescatie/2015-01-15/evaluation-ouie-serait-indiquee-certaines-personnes-seropositives>

VIS TA VIH (Article #2)

Travail et VIH: la séropositivité n'est pas un motif d'inaptitude

Actualités internationales – 14 Janvier 2015

Revue de presse de l'actualité VIH/VHC/ITSS (Par: Seronet) le 14 janvier 2015



La modification, en décembre 2014, d'un arrêté relatif aux conditions d'aptitude physique du personnel navigant commercial des compagnies aériennes, confirme que l'inaptitude professionnelle déclarée au motif de la séropositivité au VIH est un manquement au droit. Explications.

Le maintien de textes réglementaires anciens et parfois nettement discriminatoires aboutit à la mise à l'écart de personnes vivant avec le VIH de différents métiers, ou dissuadent des candidats de se lancer dans certaines carrières professionnelles (par exemple pour entrer dans la magistrature). Bien que quelques uns de ces textes soient progressivement modifiés, les pratiques et les croyances évoluent peu, entretenant l'exclusion des personnes séropositives au VIH de certains métiers. Il en va ainsi de celui de personnel navigant dans les compagnies aériennes.

Au début des années 2000, un jeune homme vivant avec le VIH qui envisageait de passer le concours pour être personnel navigant (steward) chez Air France se voit opposer un refus au motif que le VIH interdit de passer ce concours car la séropositivité serait incompatible avec cette activité professionnelle. De fait, un arrêté de 1984 écarte les personnes vivant avec le VIH des concours en vue de suivre une telle formation. Un candidat, auquel on refuse sa participation à un tel concours au motif de sa séropositivité, saisit la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde, devenue aujourd'hui le Défenseur des droits) en 2003. En 2006, la Halde rend un avis qui indique que ce refus constitue bien une discrimination en raison de l'état de santé, dès lors que la personne intéressée « bénéficie d'une prise en charge et d'un suivi médical ».

Le Conseil d'Etat va dans le même sens

A cela s'ajoute un arrêt du Conseil d'Etat (janvier 2006) qui se prononce spécifiquement sur la situation des personnes vivant avec le VIH. Cet arrêt statue qu'il convient « d'annuler la décision implicite par laquelle le conseil médical de l'aéronautique civile a rejeté le recours gracieux de monsieur X dirigé contre la décision du 26 novembre 2003 rejetant la demande de dérogation qu'il avait formée contre la décision du centre d'expertise médicale du personnel navigant de la société Air France du 16 septembre 2003 le déclarant inapte aux fonctions de personnel navigant commercial au motif de sa séropositivité ».

VIS TA VIH (Article #2 suite)

Et l'arrêt d'expliquer clairement : « En se fondant, pour déclarer une personne inapte aux fonctions de personnel navigant commercial, sur la seule circonstance qu'elle est séropositive au virus de l'immunodéficience humaine, sans rechercher si elle suit, ou non, un traitement de nature à bloquer l'évolution de l'affection dont elle est atteinte, alors que tel est d'ailleurs le cas en l'espèce, le conseil médical de l'aéronautique civile commet une erreur de droit. » Autrement dit : le VIH a lui seul n'exclut pas du statut de personnel navigant ou de stagiaire en formation pour devenir personnel navigant dès lors que la personne est suivie, et avec une charge virale maîtrisée.

A la suite de la décision de la Halde et de l'arrêt du Conseil d'Etat, l'arrêté de 1984 est abrogé en 2007. Voici ce qu'indique le texte du nouvel arrêté (la précédente version du 4 septembre 2007 vient d'être consolidée le 6 décembre 2014) relatif aux conditions d'aptitude physique et mentale du personnel navigant commercial. Dans ses annexes, l'arrêté définit les « normes médicales », soit la liste complète des maladies ouvrant à une inaptitude. On y explique dans le paragraphe sur les « affections chroniques évolutives » que le « personnel navigant commercial doit être exempt de toute affection chronique évolutive ». Toutefois, détaille le texte : « Une aptitude par dérogation peut être demandée au conseil médical de l'aéronautique civile, qui juge en fonction des résultats des examens cliniques et biologiques de l'intéressé montrant un état de l'affection compatible avec le service aérien et, le cas échéant, une bonne tolérance au traitement ». Autrement dit : bien soigné, bien suivi, avec un traitement qui fonctionne et qui est bien toléré, on peut vivre avec le VIH et être personnel navigant commercial. Une nette évolution par rapport aux textes et à la pratique d'avant.

Bien que circonscrite à un domaine professionnel précis, cette position, réaffirmée dans les textes réglementaires de 2014, est importante car elle montre bien que le critère d'aptitude ne réside pas dans la séropositivité en tant que telle, mais sur l'état de santé... ce qui change tout.

Source et suite de l'article: [<http://www.seronet.info/article/travail-et-vih-la-seropositivite-nest-pas-un-motif-dinaptitude-70290>]

- See more at: <http://pvsq.org/2015/01/travail-et-vih-la-seropositivite-nest-pas-un-motif-dinaptitude/#sthash.7FF3CT3y.dpuf>



Tiré de: <http://pvsq.org/2015/01/travail-et-vih-la-seropositivite-nest-pas-un-motif-dinaptitude/>

La parole est à vous

Quand tu me dis je t'aime.

Recueil : Marie Tudor (1833)

*Quand tu ris, sur ta bouche
L'amour s'épanouit,
Et le soupçon farouche
Soudain s'évanouit !
Ah ! le rire fidèle
Prouve un cœur sans détours...
Riez, ma belle,
Riez toujours !*

*Quand tu dors, calme et pure,
Dans l'ombre, sous mes yeux,
Ton haleine murmure
Des mots harmonieux.
Ton beau corps se révèle
Sans voile et sans atours...
Dormez, ma belle,
Dormez toujours !*

*Quand tu me dis : Je t'aime !
Ô ma beauté ! je crois,
Je crois que le ciel même
S'ouvre au-dessus de moi !
Ton regard étincelle
Du beau feu des amours...
Aimez, ma belle,
Aimez toujours !*

*Vois-tu ? toute la vie
Tient dans ces quatre mots,
Tous les biens qu'on envie,
Tous les biens sans les maux !
Tout ce qui peut séduire
Tout ce qui peut charmer...
Chanter et rire,
Dormir, aimer !*

Victor Hugo

Joyeuse Saint Valentin



Source: <http://www.mon-poeme.fr/poeme-quand-tu-me-dis-je-t'aime/>

RECETTE DU MOIS

POIVRON FARCI

- 4 poivrons
- ½ tasse de riz cuit
- 2c à thé de pâte de tomates
- 1 canne de crème de tomates
- 1 livre de bœuf haché
- 1 oignon haché
- Fromage râpé
- Sel et poivre



1. Faire revenir l'oignon, ensuite ajouter le bœuf haché. Une fois cuit, ajouter la pâte de tomates, la crème de tomates, le riz, le sel et le poivre, puis laisser mijoter 5 minutes.
2. Remplir les 8 demi-poivrons avec la farce et étaler les demi-poivrons dans un pyrex.
3. Ajouter de la sauce tomates Hunt dans le pyrex pour recouvrir plus qu'à la moitié les poivrons.
4. Cuire au four 1h30 à 375.
5. En fin de cuisson, ajouter du fromage pour gratiner.

HÉBERGEMENT MARC-SIMON

Pourquoi faire une demande d'hébergement ?

- Convalescence post-hospitalisation ;
- Changement de médication (ex: début des antirétroviraux) ;
- Traitement hépatite C (en co-infection) ;
- Fatigue, perte de poids, symptômes dépressifs ;
- Désir de se reprendre en main après une période de désorganisation.



Comment faire une demande d'hébergement ?

Adressez-vous à un
intervenant du MIELS-
Québec
ou
communiquez au
418-649-1720
poste 222 ou 223

*Au plaisir de vous
accompagner dans vos
moments les plus
difficiles 😊*

L'équipe de

l'hébergement Marc-Simon

Nancy Cooper, Coordonnatrice 418-649-1720 poste 222

Caroline Faucher Intervenante et suivi post-hébergement , poste 223

Michèle Blouin et Suzanne Blais infirmières poste 221

Liza-Nicole Bélanger, Intervenante de soir ,poste 223

Joani Hamelin, Intervenante de nuit , poste 223

Karine Rail, Denis Ferland Intervenant-e-s Fds poste 223

Alyne Laflamme, Martin Masson , Gilles Bisson et

France Jolicoeur. Intervenant-e-s sur appel

**La présence d'un intervenant est assurée 24 heures/jour et 7 jours/semaine. Les soins sont supervisés par une infirmière.

Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le VIH-Sida 625, Avenue Chouinard, Québec, QC G1S 3E3	Tél. : 418 649-1720 Télec. : 418 649-1256 Internet : WWW.MIELS.ORG @ : (courriel) @MIELS.ORG
---	---

Comité permanent de personnes vivant avec le VIH	Poste 114 @ : cppvih@miels.org
---	---

Administration	poste et courriel
THÉRÈSE RICHER Directrice générale	203 DGMIELS@
SANDRA RODRIGUEZ Adjointe administrative	208 ADJDIR@
CLAUDE-MARTIN COMTOIS Agent technique	150 AGENT-TECH@

Milieu de vie	poste et courriel
SALLE COMMUNAUTAIRE	151
CUISINE	152
CACI	153
BANQUE ALIMENTAIRE	103
MOISSON	104

Prévention et liaisons avec les communautés	poste et courriel
LOUIS-DAVID BOURQUE Coordonnateur	209 PREVENTION@
MARYANE TREMBLAY Intervenante projets jeunesse	204 BRIGADE@
MICHAEL ST-GELAIS Intervenant HARSAH	205 INFO @PRISME.ORG
KATHY DUBÉ Intervenante de milieu	206 INTMILIEU@
DANNY LÉVESQUE Intervenant de milieu Lutte à l'itinérance	210 INTMILIEULOGEMENT@
NOÉMIE DUBOIS-DOMTOIS Stagiaire	207

Hébergement Marc-Simon	poste et courriel
NANCY COOPER Coordonnatrice	222 AMS@
MICHELLE BLOUIN, SUZANNE BLAIS Infirmières communautaire	221 ou 102
INTERVENANTS HMS	223

Entraide	poste et courriel
SONIA BLOUIN Coordonnatrice	202 MAINTIEN@
MARILYN ROCHETTE Intervenante sociale	213 INTPSYCHO@
ÉDÉNIA SAVOIE Animatrice vie communautaire	111 INTVIECOMM@
JOANI HAMELIN-DESRUISSEAU PAMF (Aide à la médication)	225 PAMF@
NORMAND BILODEAU Intervenant PROJETS	113 INTERVENANTPRO- JETS@
STÉPHANIE GAGNON Cuisinière	112 CUISINE@

Sidus@miels.org	Prénoms
RÉCEPTION DES TEXTES . GRAPHISME ET MISE EN PAGE	Édénia INTVIECOMM@
CORRECTION DES TEXTES	Louis-David

Date de la prochaine tombée : 6 février 2015



FÉVRIER 2015



	DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
1		2 Groupe d'achat	3	4 MOISSON	5	6	7
8		9	10 Céramic Café	11 MOISSON	12	13 Popeye	14 Saint-Valentin 
15		16	17 Grande conférence	18 MOISSON	19	20 Glouton	21
			BANQUE ALIMENTAIRE				
22		23	24	25 MOISSON	26	27 Astérix	28